

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 13 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION NPNRU – AJUSTEMENTS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire 'Centre' bénéficie de l'accompagnement et des crédits déployés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Ce projet est piloté par La Porte du Hainaut en étroite collaboration avec la ville de Denain.

La convention opérationnelle financière pluriannuelle qui fixe les engagements contractuels des différentes parties (ANRU, Région, Département, EPCI, Ville, ...) pour la durée de mise en œuvre du projet a été signée le 1^{er} février 2023.

Ce projet a pour ambition de :

- Recycler des îlots d'habitat dégradé pour créer de nouveaux logements,
- Aménager de nouveaux espaces publics et requalifier les espaces centraux (*Place Gambetta, Place Wilson, Place Villars...*),
- Construire ou réhabiliter les équipements publics,
- Réaliser de nouvelles cellules commerciales.

En avril 2023, l'ANRU a inscrit le projet dans le programme « *quartier résilient* » dont l'objectif est la montée en qualité des projets. Il s'agit d'une démarche d'intervention conjointe qui se concrétise par un accompagnement financier renforcé. Ainsi, le projet a pu bénéficier :

- d'une nouvelle opération : réalisation d'une étude de renaturation (*portage Ville*),
- de financements complémentaires pour les projets des écoles Condorcet et Wilson en construisant avec du matériel biosourcé.

Après une première année de mise en œuvre, le comité d'engagement de l'ANRU du 25 mars 2024 a acté les propositions présentées en revue de projet du 7 décembre 2023 :

- intégration des projets en lien avec le programme «*quartier résilient*» (*Etude renaturation, financement de l'école Wilson et Condorcet*) ;
- substitution de l'opération : Pôle enfance - et remplacement de l'opération par la création d'une crèche et d'un aménagement public de l'îlot Lazare Bernard et désirée Megueulle (*consortium YCI – association Leo LAGRANGE*) ;
- création d'une opération visant l'animation de la place Villars (*opération FORUM*) ;
- modification de l'opération «*Place Villars* » : Rue de Villars en recentrant le périmètre d'intervention sur la Place de centre-ville ;
- diminution de la programmation : réduction de 38 accessions ;
- suppression de la phase 2 du projet.

Ses modifications sont reprises dans le projet d'avenant n° 1 (*en annexe*) qui met également à jour les documents cadres actualisés de l'EPCI (*projet de territoire, PCAET, PLH 2025-2030*) et de la commune (*plan de résilience adopté par délibération n° 19 du 9 juin 2023*).

Le coût total du projet s'élève à 85 187 957,78 € HT, soit 100 004 256,05 € TTC. Ces modifications impliquent un montant de participation des partenaires à hauteur de :

- 26 722 737,13€ pour l'ANRU
- 3 836 664€ pour l'Etat
- 5 672 449€ pour la Région
- 21 140 160,23€ pour la Commune
- 35 246 396,44€ pour La Porte du Hainaut
- 2 000 000€ pour le département
- 80 000 € pour la CDC
- 5 305 849,25€ pour la valorisation foncière et autres recettes

A noter qu'un prochain avenant concernant l'aménagement de l'îlot Lazare Bernard et la création d'une crèche sera proposé éventuellement en 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'avenant de rénovation urbaine du centre-ville de Denain.
- **D'APPROUVER** le plan de financement des différents projets NPNRU.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant dont le projet est annexé, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

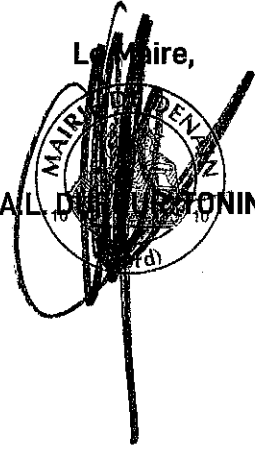
S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DI STEFANO.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....